

SCOR et son management reçoivent deux prix prestigieux décernés par les professionnels de l'assurance et de la réassurance

Le 5 septembre 2012, ont été décernés à Londres les « *Worldwide Reinsurance Awards* » organisés chaque année par *Insurance Day*. Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, a été élu « *Industry Personality of the Year* ».

Le 6 septembre 2012, lors des « *Honours* » organisés par le magazine *Insurance Insider* à Londres, SCOR a reçu le prix « *Risk Carrier of the year* », la distinction la plus globale de cette cérémonie pour une société de réassurance.

SCOR avait déjà obtenu en juillet 2012 le prix « *Reinsurance Company of the Year* » lors des « *Reactions London Market Awards* ». Ces distinctions, attribuées par les professionnels de l'assurance et de la réassurance à travers le monde, récompensent la stratégie et les performances du Groupe, qui a notamment enregistré de très bons résultats au premier semestre 2012 et dont la notation a été relevée à « A+ » ou équivalent par l'ensemble des agences au cours des derniers mois.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Je tiens à remercier les professionnels des secteurs de l'assurance et de la réassurance de nous avoir attribué ces prix. Il s'agit d'une reconnaissance supplémentaire des compétences et du dynamisme de tout un Groupe et de ses équipes. Ils saluent également la capacité de SCOR à atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique « Strong Momentum V1.1 » et réaffirmés encore hier lors de notre Investors' Day 2012.* ».

*

* *

7 septembre 2012

N° 23 – 2012

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.